

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
COMMISSION DE GUYANE ET DE MARTINIQUE**

en application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Spécialité SANTE PUBLIQUE
(classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	KPOSSOU	Karl Billy Ladislas
2	MUBENGA NTAMBWE	Francky
3	NSITOU	Bernice Mesmer
4	RANDRIANARIVONY VERGEADE	Fanja Nirina Monica
5	VIHO	Ida

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le lundi 22 mars 2021

Clara de Bort
Directrice Générale de l'ARS de Guyane
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

